



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2012 B 02574

Numéro SIREN : 785 750 266

Nom ou dénomination : TAKEDA FRANCE SAS

Ce dépôt a été enregistré le 20/09/2017 sous le numéro de dépôt 35071

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**

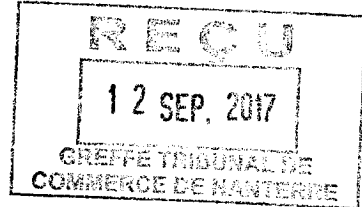
G R E F F E

DEPOT N° :...35071.....
LE: 20 septembre 2017

Objet : Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés
Ordonnance n° 2017O03223

2017 3223

TAKEDA FRANCE SAS
Société par actions simplifiée au capital de 3 237 424 euros
Siège social : 11-13, Cours Valmy
Immeuble Pacific
92800 - Puteaux
785 750 266 RCS Nanterre
(ci-après « la Société »)



REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Le soussigné Laurent Henaux, agissant en qualité de Président de la société Takeda France SAS, société par actions simplifiée au capital de 3 237 424 € dont le siège social est à Puteaux (92800), 11-13, Cours Valmy, Immeuble Pacific, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le n° 785 750 266 (ci-après la « Société »),

Représentée par le Cabinet TAJ, Société d'Avocats inscrite au Barreau des Hauts de Seine, dont le siège social est situé au 181, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 434 480 273, en la personne de Maître Stéphanie Chatelon,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société Takeda France SAS a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 mars 2017.

Elle devrait donc, en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, inviter son Associée Unique à statuer sur les comptes sociaux de la Société dans les six mois de son exercice (soit avant le 30 septembre 2017), sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

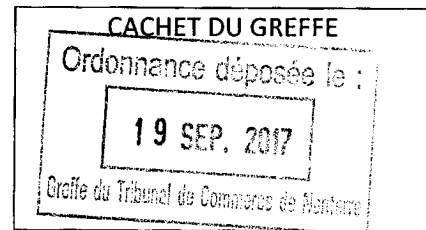
La Société est en cours d'établissement des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017 mais ne sera pas en mesure de (i) les présenter aux représentants du Comité d'entreprise dans un délai leur permettant de présenter leurs observations avant le 30 septembre 2017 et (ii) de les soumettre à l'approbation de l'Associée Unique dans les délais légaux, soit avant le 30 septembre 2017.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir prolonger d'un mois, soit jusqu'au 31 octobre 2017, le délai de présentation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017 à l'Associée Unique.

Fait à Neuilly sur Seine
Le 8 septembre 2017

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

LE PRESIDENT



Requête n° 2017003223
Affaire : SASU TAKEDA FRANCE SAS

ORDONNANCE

Nous, Frédéric DANA, Président du tribunal de commerce de Nanterre,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles L227-9 et R 225-64 du code de commerce (SAS),

Prorogeons jusqu'au **31 OCTOBRE 2017** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au **31 MARS 2017** de la société requérante **SASU TAKEDA FRANCE SAS 11-13 CRS VALMY IMMEUBLE PACIFIC 92800 PUTEAUX (RCS NANTERRE 785750266)**.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le

19 SEP. 2017

Le greffier,

Le président, M. Frédéric DANA
Par délégation

D. JOUBERT
Greffier au Tribunal de
Commerce de Nanterre

A handwritten signature in black ink, appearing to be "D. Joubert".

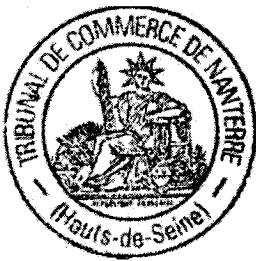


A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be "S. Lupescu".

EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente
décision

Le Greffier



A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Maudou", is written over a horizontal line.

N° de rôle	2017O03223
Nom du dossier	SASU TAKEDA FRANCE SAS
Délivrée le	20/09/2017

Troisième et dernière page.